



2014 - 2017

Plan d'action

sur les infrastructures essentielles

PLAN
D'ACTION



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2014

No de cat. : PS4-66/2014F-PDF
ISBN : 978-0-660-21838-0

Table des matières

1. Introduction	3
Leçons retenues et modifications apportées	4
2. Plan d'action renouvelé (de 2014 à 2017)	5
2.1 Maintien et renforcement des partenariats	6
2.2 Échange et protection de l'information	7
2.3 Mise en œuvre d'une approche de gestion tous risques.	8
3. Renforcer les efforts visant à accroître la résilience des infrastructures essentielles au Canada	10
Annexe A – Rôles et responsabilités.	11
Annexe B – Réseaux sectoriels et ministères et organismes fédéraux.	12
Annexe C – Réseaux sectoriels et Forum national intersectoriel	13
Annexe D – Réalisations au cours de la première étape du Plan d'action sur les infrastructures essentielles (de 2010 à 2013)	14
Annexe E – Tableau sommaire relatif au Plan d'action (2014-2017)	15
Annexe F – Ressources	16

Renouvellement du Plan d'action du Canada sur les infrastructures essentielles



1. Introduction

La Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles et le Plan d'action connexe ont été annoncés le 28 mai 2010. Ensemble, ils établissent une approche de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et le secteur des infrastructures essentielles en vue de renforcer la résilience.

La Stratégie nationale prend en compte le fait que les responsabilités en matière d'infrastructures essentielles au Canada sont partagées entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les autorités locales et les propriétaires et exploitants des infrastructures essentielles. Ces derniers sont les principaux responsables de la protection de leurs biens et services. La Stratégie nationale tient compte du fait que les propriétaires et les opérateurs ont l'expertise et l'information dont les gouvernements ont besoin pour concevoir des plans détaillés et, qu'en retour, les gouvernements disposent d'informations sur les risques et les menaces qui sont utiles pour les propriétaires et exploitants dans le cadre de leurs activités de gestion des risques.

Conformément à la Stratégie nationale, ainsi qu'au Cadre de sécurité civile pour le Canada, ces responsabilités (annexe A) ont été expliquées en détail dans le Plan d'action original. Des réseaux intersectoriels nationaux ont été mis en place pour chacun des dix secteurs d'infrastructures essentielles, et un ministère ou organisme fédéral a été principalement chargé de chacun de ces réseaux (voir l'annexe B). En outre, le Forum national intersectoriel a été créé pour favoriser la collaboration entre les réseaux sectoriels, tenir compte des interdépendances et promouvoir l'échange d'information entre les secteurs (voir l'annexe C).

La Stratégie nationale était axée sur trois objectifs stratégiques visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles au Canada, à savoir

- établissement de partenariats;
- échange et protection de l'information;
- mise en œuvre d'une approche de gestion tous risques.

Pour tirer parti de la Stratégie nationale, le Plan d'action original prévoit un ensemble de mesures de suivi pour chacun des trois objectifs stratégiques. En travaillant ensemble, les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) et le secteur privé ont réalisé des progrès considérables en matière d'établissement de partenariats (p. ex., établissement de réseaux sectoriels et création du Forum national intersectoriel), l'échange et la protection de l'information (p. ex., création du Portail des infrastructures essentielles et élaboration d'un cadre d'échange de l'information) et mise en œuvre d'une approche de gestion tous risques (p. ex., élaboration d'outils et de directives visant la gestion des risques). Un résumé des progrès réalisés est présenté à l'annexe D.

En raison des interconnexions qui existent entre les infrastructures essentielles, le Plan d'action canado-américain sur les infrastructures essentielles (2010) a prévu l'établissement d'une approche transfrontalière coordonnée reposant sur la Stratégie nationale et le Plan d'action du Canada et le National Infrastructure Protection Plan des États-Unis. Le Plan d'action canado-américain nécessite des réunions de secteur et des activités collaboratives de gestion des risques. Il appuie également les relations transfrontalières régionales en favorisant une sensibilisation aux questions communes en matière d'infrastructures essentielles, ainsi que la collaboration entre les autorités des provinces, des territoires et des États.



Leçons retenues et modifications apportées



Le contexte des risques est à la fois immuable et changeant. Par exemple, le terrorisme est une menace complexe et changeante. Lancée en février 2012, Renforcer la résilience face au terrorisme : Stratégie antiterroriste du Canada précise l'approche générale adoptée par le gouvernement du Canada pour protéger les Canadiens et les intérêts du Canada du terrorisme national et international. La Stratégie antiterroriste met en évidence l'importance de la coopération avec les partenaires internationaux du Canada, tous les ordres de gouvernement, les organismes du renseignement de sécurité et d'application de la loi, les intervenants de l'industrie et la société civile. Le gouvernement a par la suite publié le Rapport public de 2013 sur la menace terroriste pour le Canada, lequel fournit d'autres détails sur l'évolution des tendances en matière de terrorisme tout en mettant l'accent sur ce qu'elles signifient pour les Canadiens.

La cybersécurité est devenue de plus en plus pertinente pour les secteurs des infrastructures essentielles. La connexion à Internet et la dépendance à cet égard ne cessent d'augmenter dans le monde entier – à l'instar du nombre et de l'importance des cyberincidents. La Stratégie de cybersécurité du Canada, annoncée en 2010, constitue le plan du gouvernement du Canada visant à contrer la cybermenace. Dans le cadre de la Stratégie de cybersécurité, le gouvernement s'est engagé à faire participer les partenaires des secteurs public et privé à un effort de collaboration visant à accroître la sécurité du cyberspace canadien. Le Plan d'action 2010-2015 de la Stratégie de cybersécurité du Canada explique comment le gouvernement compte mettre sa stratégie en œuvre et respecter son objectif final visant à sécuriser le cyberspace pour les Canadiens et pour l'économie du pays. Il établit des mesures visant à sécuriser les systèmes cybernétiques vitaux à l'extérieur du gouvernement du Canada, notamment les secteurs des infrastructures essentielles du Canada. Ces activités de cybersécurité permettent de renforcer l'approche globale du Canada en matière de résilience des infrastructures essentielles.

Les effets des changements climatiques sont mieux compris. Ces changements pourraient accroître la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes à l'avenir. En raison de l'urbanisation et de la croissance des grandes villes, une catastrophe naturelle qui touche une petite région peut avoir des conséquences catastrophiques sur un grand nombre de personnes et entraîner des répercussions en cascade sur l'ensemble des secteurs d'infrastructures essentielles.

La mondialisation – vue sous l'angle de la production et du commerce de biens et de services – a largement contribué à faire connaître le rôle des interdépendances. Par exemple, l'inondation qui a frappé la Thaïlande en 2011 a perturbé les activités d'un grand nombre de fabricants de produits électroniques, et affecté les secteurs informatiques et les industries de l'automobile en particulier, de même que le déroulement des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Au même moment, les risques de dangers purement naturels, comme les séismes, sont persistants et aucune tendance à long terme à la hausse ou à la baisse ne se dessine. Comme les séismes qui ont frappé le Japon et la Nouvelle-Zélande en 2011 le démontrent, l'ampleur des pertes peut varier de façon considérable au cours d'une année donnée. Nous connaissons mieux l'importance de ces événements peu probables à forte incidence (y compris les événements « cygne noir »). Les événements individuels de ce genre sont jugés improbables, mais lorsqu'ils se produisent, leurs conséquences sont très graves, comme l'ont démontré les séismes et les inondations qui se sont produits en 2011.

La Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles continue d'exposer une vision globale visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles au Canada. Grâce à chacun des objectifs stratégiques de la Stratégie nationale, le Canada peut mieux se préparer à braver les menaces et les dangers.

- Les partenariats renforcent la collaboration entre les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) et les partenaires des secteurs d'infrastructures essentielles. Alors que les partenaires assument des rôles et responsabilités différents, une mesure efficace requiert expressément des efforts conjoints, puisque la perturbation du fonctionnement des infrastructures essentielles peut transcender les administrations et affecter plusieurs secteurs.
- L'échange d'information multidirectionnel entre les propriétaires et les exploitants d'infrastructures essentielles, les gouvernements ainsi que les organisations dont le mandat touche la sécurité ou le renseignement (p. ex., Gendarmerie royale du Canada (GRC), Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC)) contribue à documenter les activités de gestion de l'information en gardant tous les acteurs informés de l'environnement changeant du risque et de la menace.
- L'approche de gestion tous risques permet de prévoir des mesures pour un grand nombre d'événements potentiels, que ce soit des dangers naturels, des accidents ou des menaces intentionnelles.

2. Plan d'action renouvelé (de 2014 à 2017)



L'amélioration de la résilience des infrastructures essentielles au Canada demeure une tâche en constante évolution. Il ne sera jamais possible d'assurer la protection contre toutes les menaces et tous les dangers ni d'atténuer toutes les conséquences. Par ailleurs, il est important d'améliorer la capacité d'intervenir en cas d'incidents et de se rétablir le cas échéant.

L'étape suivante du Plan d'action consiste à prendre des mesures additionnelles visant chacun des trois objectifs stratégiques indiqués dans la Stratégie nationale, à tirer parti des progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action original et des leçons retenues de la collectivité des infrastructures essentielles depuis. Vous trouverez, à l'annexe E, un tableau résumant toutes les mesures de suivi. Prises ensemble, les mesures de suivi présentées dans le Plan d'action renouvelé permettront de renforcer la résilience des infrastructures essentielles au Canada grâce à des activités de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas de perturbation.



2.1 Maintien et renforcement des partenariats

Le renforcement de la résilience des infrastructures essentielles nécessite une mesure complémentaire et cohérente de la part de tous les partenaires afin de promouvoir l'efficacité des mesures de manière efficiente sur le plan des ressources. Le fondement de la collaboration et de l'échange d'information a été établi dans le cadre du Plan d'action original. Le Plan d'action renouvelé tirera parti de ces efforts en renforçant les partenariats actuels et en reconnaissant davantage la nécessité d'une action concertée en matière de résilience des infrastructures essentielles. Les principales mesures visant cet objectif stratégique consistent à

- **Lancer un appel à l'action relativement à la résilience des infrastructures essentielles :** Sécurité publique Canada et les intervenants du milieu des infrastructures essentielles vont préciser la raison d'être des activités de résilience des infrastructures essentielles et faire en sorte que la valeur des propositions soit comprise par les intervenants visés, y compris les réseaux sectoriels, les gouvernements et le public.
Calendrier : année 1 et permanent.
- **Donner des directives de façon à assurer une représentation appropriée au sein des réseaux sectoriels :** les réseaux sectoriels servent de tribune permanente pour la discussion et l'échange d'information entre les intervenants sectoriels et les représentants du gouvernement. Reconnaissant que chaque secteur est unique et que la représentation ne devrait pas être uniforme dans l'ensemble des secteurs des infrastructures essentielles, Sécurité publique Canada donnera aux ministères et aux organismes fédéraux responsables des directives visant la protection appropriée des réseaux sectoriels. Ces directives reposeront sur des consultations auprès des principaux ministères et organismes fédéraux, des organismes du portefeuille de la Sécurité publique et des réseaux sectoriels, ainsi que sur la collaboration à cet égard.
Calendrier : année 1.
- **Tenir compte des problèmes dans l'ensemble des secteurs lors de réunions multisectorielles :** les réunions des réseaux multisectoriels offrent aux membres d'un réseau sectoriel des possibilités effectives de discuter directement de problèmes touchant l'ensemble des secteurs et d'échanger des informations et des pratiques exemplaires. Elles donnent également une possibilité supplémentaire aux membres du réseau sectoriel et aux intervenants de la sécurité et du renseignement au Canada d'échanger les renseignements sur les menaces. Sécurité publique Canada poursuivra sa collaboration avec les membres des réseaux sectoriels en vue de tenir conjointement des réunions sur des sujets pertinents.
Calendrier : permanent.
- **Améliorer les communications au public et la sensibilisation de la population :** en collaboration avec les partenaires des infrastructures essentielles, Sécurité publique Canada favorisera la sensibilisation du public et la capacité de gérer les conséquences associées aux perturbations lorsqu'elles surviennent.
Calendrier : année 2 et permanent.

2.2 Échange et protection de l'information

L'échange et la protection de l'information constituent les éléments complémentaires des efforts de collaboration visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles et jettent un fondement solide à cet égard. L'échange d'information en temps opportun dans l'ensemble des gouvernements et des secteurs d'infrastructures essentielles est nécessaire pour faire la promotion de la gestion efficace des risques et pour comprendre les interdépendances des infrastructures essentielles et en tenir compte. En même temps, la diffusion inappropriée d'informations de nature délicate fait également peser un risque sur le Canada. De nombreuses mesures législatives et politiques fédérales, provinciales et territoriales régissent l'échange et la diffusion d'informations protégées ou classifiées.

Plusieurs dispositions visant l'échange d'information ont été prises dans le cadre du Plan d'action original. Le renouvellement du Plan d'action tirera parti des réalisations en étendant davantage les possibilités d'échange d'information de différentes façons, notamment des accords officiels, des mécanismes virtuels et physiques ainsi que la création et la diffusion de produits d'information. Les principales mesures visant cet objectif stratégique consistent à

- **Élargir la composition du Portail des infrastructures essentielles au Canada et la participation à cet égard, et tirer parti de ses capacités visant à intensifier l'échange d'information et la collaboration relativement à des projets précis** : Sécurité publique Canada misera sur le succès du lancement du Portail des infrastructures essentielles (PIE) en s'assurant que les dix secteurs et d'autres principaux intervenants soient représentés, en favorisant la participation active des membres et en invitant vivement les réseaux sectoriels et les praticiens à avoir recours au Portail pour échanger de l'information et des pratiques exemplaires et pour collaborer à des projets précis. *Calendrier : année 1 et permanent.*
- **Promouvoir l'obtention d'autorisations de sécurité pour les intervenants du secteur privé afin de permettre l'échange d'information de nature délicate** : certains des renseignements recueillis par les intervenants de la sécurité et du renseignement au Canada sont délicats et ne peuvent être transmis qu'à des personnes qui possèdent la cote de sécurité appropriée. Sécurité publique Canada travaillera avec les principaux ministères et organismes fédéraux afin d'accroître le nombre d'intervenants possédant la cote de sécurité appropriée au sein du secteur privé. *Calendrier : année 1 et permanent.*
- **Intensifier l'échange d'information et examiner le processus de rationalisation des dispositions actuelles en matière d'échange d'information** : Sécurité publique Canada examinera les dispositions actuelles en matière d'échange d'information et les regroupera, selon les possibilités, afin de simplifier le processus. D'autres possibilités visant à intensifier et à simplifier l'échange d'information seront examinées, y compris au moyen d'autres résultats attendus du Plan d'action. *Calendrier : année 2.*
- **Fournir des évaluations des répercussions lors d'événements d'importance nationale ; au cours d'un événement, l'information et l'analyse sont les principaux éléments du processus décisionnel** : les dépendances et les interdépendances sont les caractéristiques particulières des infrastructures essentielles qui pourraient difficilement être prises en compte lors d'un événement. Le fait d'aviser les intervenants du milieu des infrastructures essentielles des effets intersectoriels potentiels contribuerait à orienter les mesures d'intervention appropriées. Sécurité publique Canada surveillera les événements d'intérêt national et fournira des évaluations des répercussions, au besoin. *Calendrier : année 2 et permanent.*

2.3 Mise en œuvre d'une approche de gestion tous risques

Le Plan d'action original a jeté les bases d'une approche de collaboration en matière de gestion tous risques qui tient compte des dangers accidentels, intentionnels et naturels. Le Plan d'action renouvelé tirera parti de ces réalisations de différentes façons, notamment en effectuant un plus grand nombre d'évaluations, en établissant des profils de risques, en favorisant l'application de normes appropriées, en mesurant les progrès en matière de résilience et en continuant à faire des exercices. La réalisation de cet objectif stratégique permettra aussi d'expliquer clairement aux intervenants du milieu des infrastructures essentielles le recensement des biens et des systèmes essentiels, et d'établir plus efficacement l'ordre de priorité des activités et des ressources. Les principales mesures visant cet objectif stratégique consistent à

- **Mettre en œuvre le Programme d'évaluation de la résilience régionale (PERR) partout au Canada** : le PERR a pour objectif d'indiquer et d'analyser la résilience et les interdépendances des secteurs d'infrastructures essentielles au moyen d'une approche tous risques. Le processus relatif au PERR comprend des évaluations de sites, de la formation et des exercices. Des évaluations peuvent être réalisées au niveau d'une installation ou d'une région (y compris au niveau transfrontalier). Pour réaliser ces évaluations, Sécurité publique Canada collaborera avec les intervenants du milieu des infrastructures essentielles visés, notamment les provinces, les territoires, les autorités locales et d'autres partenaires, qui varieront d'une évaluation à l'autre. Sécurité publique Canada consultera les réseaux sectoriels pour cibler les domaines d'intérêt.
Calendrier : année 1 et permanent.
- **Faire une description globale des principaux risques qui pèsent sur les infrastructures essentielles, y compris les dépendances et les tendances en émergence** : Sécurité publique Canada collaborera avec les réseaux sectoriels à l'établissement d'un profil national des infrastructures essentielles. Ce profil donnera un aperçu du contexte des risques et des menaces visant les infrastructures essentielles, et permettra de déterminer les dépendances et les interdépendances intersectorielles, de comprendre les tendances importantes et d'identifier les menaces majeures de portée générale. Cet aperçu pourrait aider les secteurs à orienter leurs activités de gestion des risques et à établir l'ordre de priorité à cet égard.
Calendrier : année 1 et permanent.
- **Évaluer les répercussions d'événements peu probables à forte incidence potentielle sur les secteurs d'infrastructures essentielles afin de mieux connaître et de mieux comprendre les risques qui pèsent sur les infrastructures essentielles** : les événements peu probables à forte incidence (y compris les événements « cygne noir ») sont rares, mais catastrophiques et ils nécessitent une attention spéciale en raison de pertes potentielles colossales s'ils se produisaient. Sécurité publique Canada collaborera avec les secteurs d'infrastructures essentielles à l'établissement de l'ordre de priorité des scénarios et des problèmes aux fins d'évaluation par des experts.
Calendrier : année 1 et permanent.

- **Promouvoir l'adoption de normes existantes et déterminer s'il est nécessaire de mettre en place d'autres normes pour renforcer la résilience des infrastructures essentielles** : les normes constituent un outil utile que les propriétaires et exploitants peuvent intégrer à leurs activités opérationnelles en tant que pratique efficace. Sécurité publique Canada collaborera avec les réseaux sectoriels afin de déterminer les normes actuelles, d'identifier les lacunes potentielles et de trouver la meilleure façon de faire la promotion de l'adoption de normes actuelles, et de favoriser l'établissement de nouvelles normes, le cas échéant.
Calendrier : année 1 et permanent.
- **Effectuer des exercices visant à intensifier les activités de préparation et d'intervention** : les exercices constituent un moyen efficace de mettre à l'épreuve, d'évaluer et d'améliorer le processus de planification et de favoriser la pratique des intervenants, des gestionnaires des mesures d'urgence et des hauts fonctionnaires de tous les ordres de gouvernement dans un milieu où le risque est faible. Il s'agit également d'un mécanisme d'assurance de la qualité de l'intervention en cas de perturbations. Sécurité publique Canada tirera avantage des exercices prévus de façon à favoriser l'intégration du contenu lié aux infrastructures essentielles et la participation des intervenants du milieu des infrastructures essentielles. Sécurité publique Canada examinera aussi la nécessité d'effectuer des exercices complémentaires – tant les exercices fondés sur les discussions que les exercices concrets – en complément des exercices actuels.
Calendrier : année 1 et permanent.
- **Développer des produits ciblés en matière d'évaluation des risques pour donner suite à des problèmes en émergence en matière d'infrastructures essentielles** : Sécurité publique Canada développera d'autres produits d'information à l'appui des efforts déployés par les intervenants du milieu des infrastructures essentielles en matière de gestion des risques. Les produits pourraient être basés sur un scénario ou être axés sur les conséquences des nouveaux problèmes. Ces produits seraient validés auprès des intervenants afin d'assurer leur pertinence et d'intégrer les principales considérations.
Calendrier : année 2 et permanent.
- **Mener à bien le processus d'application nationale d'un modèle relatif aux interdépendances** : Sécurité publique Canada collaborera avec les réseaux sectoriels d'infrastructures essentielles à développer un modèle relatif aux dépendances au sein des secteurs et entre eux à l'échelon national. Sécurité publique Canada collaborera également avec ses homologues provinciaux et territoriaux qui portent intérêt à la mise en place du modèle à l'échelon provincial et territorial.
Calendrier : année 2.
- **Mesurer les progrès accomplis en matière de résilience pour démontrer les résultats et surveiller les progrès** : le fait de fixer des objectifs en matière de résilience et de mesurer les progrès permettra aux intervenants du milieu des infrastructures essentielles de démontrer les résultats de leurs activités de résilience – au sein des secteurs et entre eux. En outre, l'évaluation des changements en matière de résilience des infrastructures essentielles au niveau du propriétaire ou de l'exploitant permettra aux secteurs des infrastructures essentielles de surveiller les progrès accomplis au chapitre du renforcement de la résilience. Sécurité publique Canada collaborera avec les réseaux sectoriels à la définition des objectifs touchant la résilience à l'échelon national et au niveau des réseaux sectoriels, à la mise en place d'un processus périodique de rapports sur les progrès et à l'établissement de rapports périodiques illustrant les progrès accomplis en vue de réaliser ces objectifs.
Calendrier : année 2 et permanent.



3. Renforcer les efforts visant à accroître la résilience des infrastructures essentielles au Canada



La Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles permet de continuer à définir l'approche globale visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles au Canada et à favoriser la cohérence des plans et des activités des gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) et du secteur privé. Entre autres activités de partenariat, la cohérence de l'activité dans l'ensemble des secteurs d'infrastructures essentielles et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est assurée par l'entremise du Forum national intersectoriel et du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la protection des infrastructures essentielles.

- Le Forum national intersectoriel compte des représentants de chacun des dix secteurs d'infrastructures essentielles. Le sous-ministre de Sécurité publique Canada et un représentant provincial ou territorial président la réunion annuelle.
- Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la protection des infrastructures essentielles sert de tribune permanente et de principal mécanisme de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur des questions relatives aux infrastructures essentielles. Sécurité publique Canada et un représentant provincial ou territorial président les réunions.

Annexe A – Rôles et responsabilités



Intervenant	Rôle	Responsabilités
Gouvernement fédéral	Diriger les activités fédérales	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une approche fédérale, provinciale, et territoriale pour améliorer la résilience des infrastructures essentielles Collaborer avec les provinces et les territoires pour atteindre les objectifs de la Stratégie Collaborer avec les associations nationales Collaborer avec les propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles conformément au mandat fédéral, avec l'accord des provinces et des territoires
Gouvernements provinciaux et territoriaux	Diriger des activités provinciales ou territoriales	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une approche fédérale, provinciale, et territoriale pour améliorer la résilience des infrastructures essentielles Collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour atteindre les objectifs de la Stratégie Coordonner des activités avec les intervenants, ce qui comprend les municipalités et les autorités locale lorsqu'il y a lieu, et avec des associations et des propriétaires et des exploitants d'infrastructures essentielles
Propriétaires ou exploitants d'infrastructures essentielles	Gérer ensemble les risques liés à leurs infrastructures essentielles	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les risques liés à leurs propres infrastructures essentielles Participer aux activités de recensement des infrastructures essentielles, d'évaluation, de prévention/atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement

Source: Plan d'action sur les infrastructures essentielles (2010)

Annexe B – Réseaux sectoriels et ministères et organismes fédéraux



Secteur	Ministères et organismes fédéraux responsables
Énergie et services publics	Ressources naturelles Canada
Technologies de l'information et de la communication	Industrie Canada
Finances	Finances Canada
Santé	Agence de la santé publique du Canada
Alimentation	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Eau	Environnement Canada
Transports	Transports Canada
Sécurité	Sécurité publique Canada
Gouvernement	Sécurité publique Canada
Secteur manufacturier	Industrie Canada Ministère de la Défense nationale

Source: Plan d'action sur les infrastructures essentielles (2010)





Source: Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles (2010)



Annexe D – Réalisations au cours de la première étape du Plan d'action sur les infrastructures essentielles (de 2010 à 2013)

Objectif stratégique	Mesure de suivi	Année	État
Établissement de partenariats	Établir des réseaux sectoriels	1	Terminé
	Établir le Forum national intersectoriel	1	Terminé
	Renouveler le mandat du Groupe de travail fédérale, provincial et territorial sur la protection des infrastructures essentielles	1	Terminé
Échanger et protéger l'information	Créer un cadre d'échange d'information	2	Terminé
	Rédiger un énoncé des exigences pour le Portail d'échange d'information	1	Terminé
	Créer la zone du Portail d'échange d'information accessible au public	2	Terminé
	Élaborer et mettre à l'essai un processus sécurisé d'authentification des utilisateurs sur le Web	2	Terminé
	Mettre en œuvre la zone sécurisée du Portail d'échange d'information	2	Terminé
	Améliorer la diffusion de l'information	Permanent	Permanent
	Saisir les données dans les zones publiques et sécurisées du Portail d'échange d'information	Permanent	Permanent
Mettre en œuvre une approche de gestion tous risques	Réaliser des évaluations des risques qui pèsent sur les infrastructures essentielles au Canada	2 et permanent	Permanent
	Élaborer et communiquer des plans de travail propres au secteur	3 et permanent	En cours
	Effectuer des exercices nationaux	Permanent	Permanent

Annexe E – Tableau sommaire relatif au Plan d’action (2014-2017)



Objectif stratégique	Mesure de suivi	Année pour atteindre les objectifs
Appuyer et améliorer les partenariats	Élaborer un appel à l’action en matière de résilience des infrastructures essentielles	1 et permanent
	Orienter les efforts afin d’assurer une représentation appropriée au sein des réseaux sectoriels	1
	Tenir compte des problèmes dans l’ensemble des secteurs lors de réunions multisectorielles	Permanent
	Renforcer les communications avec le public et la sensibilisation de la population	2 et permanent
Échanger et protéger l’information	Élargir la composition du Portail des infrastructures essentielles au Canada et la participation à cet égard et tirer parti de ses capacités visant à intensifier l’échange d’information et la collaboration relativement à des projets précis	1 et permanent
	Promouvoir l’obtention d’autorisations de sécurité pour les intervenants du secteur privé afin de permettre l’échange d’information de nature délicate	1 et permanent
	Intensifier l’échange d’information et examiner le processus de rationalisation des dispositions actuelles en matière d’échange d’information	2
	Fournir des évaluations des répercussions lors d’événements d’importance nationale	2 et permanent
Mettre en œuvre une approche de gestion tous risques	Mettre en œuvre le Programme d’évaluation de la résilience régionale (PERR) partout au Canada	1 et permanent
	Faire une description globale des principaux risques qui pèsent sur les infrastructures essentielles, y compris les dépendances et les tendances en émergence	1 et permanent
	Évaluer les répercussions d’événements peu probables à forte incidence potentielle sur les secteurs d’infrastructures essentielles afin de mieux connaître et de mieux comprendre les risques qui pèsent sur les infrastructures essentielles	1 et permanent
	Promouvoir l’adoption de normes existantes et déterminer s’il est nécessaire de mettre en place d’autres normes pour renforcer la résilience des infrastructures essentielles	1 et permanent
	Effectuer des exercices visant à renforcer les activités de préparation et d’intervention	1 et permanent
	Développer des produits ciblés en matière d’évaluation des risques pour donner suite à des problèmes en émergence en matière d’infrastructures essentielles	2 et permanent
	Mener à bien le processus d’application nationale d’un modèle relatif aux interdépendances	2
	Mesurer les progrès accomplis en matière de résilience pour démontrer les résultats et surveiller les progrès	2 et permanent



Annexe F – Ressources

Les sites Web suivants contiennent des informations utiles sur la résilience des infrastructures essentielles au Canada :

Stratégie nationale relative aux infrastructures essentielles

<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/srtg-crtcl-nfrstrctr/index-fra.aspx>

Sécurité publique Canada/Infrastructures essentielles

<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrf/crtcl-nfrstrctr/index-fra.aspx>

Passerelle d'information canadienne sur les infrastructures essentielles

<http://cigateway.ps.gc.ca>

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/index-fra.htm>

Service canadien du renseignement de sécurité

<http://www.csis-scrs.gc.ca/index-fra.asp>

Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC)

<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrf/cbr-scrf/ccirc-ccric-fra.aspx>

Stratégie de cybersécurité du Canada

<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/cbr-scrf-strtg/index-fra.aspx>

Plan d'action 2010-2015 de la Stratégie de cybersécurité du Canada

<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ctn-pln-cbr-scrf/index-fra.aspx>

Renforcer la résilience face au terrorisme : stratégie antiterroriste du Canada.

<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrf/cntr-trrrsm/cntr-trrrsm-strtg-fra.aspx>

Base de données canadienne sur les catastrophes

<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/cndn-dsstr-dtbs/index-fra.aspx>